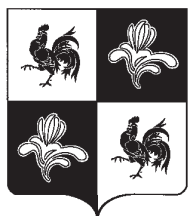


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



19 octobre 2007

SESSION ORDINAIRE 2006-2007

BULLETIN
DES
QUESTIONS ET DES REPONSES

SOMMAIRE

Pages

**QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT**

(Article 87 du règlement)

Le président du gouvernement, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, M. Benoît Cerexhe

Prévention, dépistage, traitement précoce de la maladie d'Alzheimer (n° 277 de Mme Dominique Braeckman).....	3
Troubles d'apprentissage chez les enfants (n° 278 de Mme Dominique Braeckman).....	4

Le ministre en charge de la Cohésion sociale, M. Charles Picqué

Subventions octroyées dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (n° 279 de Mme Caroline Persoons).....	8
---	---

La ministre en charge du Budget, de l'Aide aux personnes handicapées et du Tourisme, Mme Evelyne Huytebroeck

HOPPA (n° 276 de Mme Caroline Persoons).....	12
--	----

QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE, M. BENOÎT CEREXHE

**Question n° 277 de Mme Dominique Braeckman
du 29 août 2007 :**

Prévention, dépistage, traitement précoce de la maladie d'Alzheimer.

Avec le vieillissement de la population, les troubles cognitifs pathologiques sont en constante augmentation. En Belgique, 3 personnes sur 10 âgées de plus de 65 ans sont confrontées à des problèmes de mémoire exigeant un suivi médical. Ces affectations et troubles peuvent être de véritables maladies. Parmi les maladies liées à la démence, la plus répandue (60 à 70 %) est la maladie d'Alzheimer qui est une pathologie cérébrale incurable et la forme la plus répandue de démence puisque 60 à 70 % des personnes démentes ont la maladie d'Alzheimer. Cette maladie fréquente et complexe entraîne des lésions irréversibles du cerveau. Entre la phase de diagnostic et la phase terminale de la maladie, il se déroule, en moyenne 12 ans qui laissent largement le temps à la personne de mesurer l'évolution de ses déficiences et d'appréhender la place qui lui sera faite au sein de sa famille et au sein d'institutions de soins.

Si la recherche est porteuse d'espoir avec l'apparition de nouvelles molécules, de nouvelles techniques, aucun traitement curatif n'existe à ce jour. Le diagnostic précoce issu du dépistage reste le seul moyen de ralentir la progression de la maladie.

Les associations actives en matière de maladie d'Alzheimer et des médecins ont profité de la période des vacances pour lancer une campagne visant un dépistage et un traitement approprié précoce. En effet, selon les médecins, il est possible de gagner du temps sur la maladie d'Alzheimer. Pour cela, il est bien entendu primordial de diagnostiquer la maladie le plus rapidement possible et de mettre en place un suivi (médical et autre) adapté afin de prolonger les années de vie autonome et de qualité.

Or, il semble qu'aujourd'hui, seuls 30 % des personnes atteintes de la maladie reçoivent un traitement. Ce chiffre est inacceptable car, sans traitement, la dégénération des fonctions vitales importantes est rapide, même si l'on sait par ailleurs que la guérison est aujourd'hui hors d'atteinte.

Le ministre peut-il me dire comment il réagit à cette affirmation que 70 % des malades sont sans traitement ?

Ce chiffre est-il corroboré par des données concernant le territoire bruxellois ?

Quelles sont les actions entreprises ou soutenues par le Collège pour aider la population à un diagnostic précoce et à un traitement qui prolonge l'autonomie ? L'offre quantitative et qualitative de consultations de dépistage de la maladie est-elle suffisante en Région bruxelloise ?

Le ministre a-t-il collaboré à la campagne « Gagner du temps sur la maladie d'Alzheimer » ?

A noter que la maladie d'Alzheimer est porteuse de souffrance psychique pour la personne malade mais aussi pour son entourage qui assure la prise en charge avant toute admission en institution. Cette prise en charge du malade à domicile a souvent des répercussions très nettes sur la santé de l'entourage soignant. Dans ce contexte d'usure physique et psychologique, de durée de la prise en charge, d'absence de répit, les malades sont parfois amenés en institution dans des conditions d'urgence qui empêchent de les préparer à un tel changement de vie.

Il convient donc de proposer des périodes de répit aux aidants, afin de prévenir l'épuisement ou la maltraitance. Quelles sont, Monsieur le Ministre, les ressources dont dispose la Région bruxelloise pour permettre aux familles de s'octroyer un répit bien nécessaire ?

Devant l'augmentation du nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ces ressources seront-elles suffisantes dans le futur ? Que convient-il de faire, à votre estime, pour permettre le développement de modes de garde et de séjours thérapeutiques favorisant le maintien à domicile et permettant de garantir un suivi individualisé de la personne et le repos des familles ?

A terme, 75 % des personnes atteintes de démence sévère et suivies à domicile iront en institutions. Mais quel accueil pour ces personnes au sein des institutions ? Celles-ci sont-elles suffisantes ? Le regroupement de personnes présentant des profils de dépendance hétérogènes pose un problème complexe dans les institutions. Faut-il dès lors selon vous promouvoir l'intégration des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans des unités indifférenciées où cohabitent des résidents atteints de démence et des résidents physiquement dépendants ou promouvoir le regroupement des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer dans des unités spécifiques ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Réponse :

J'ai l'honneur de transmettre à l'honorable membre les réponses suivantes.

1° Quelle est l'ampleur de cette problématique en Région bruxelloise ?

Il existe beaucoup de types de démences et les causes en sont multiples. La maladie d'Alzheimer est la plus fréquente des démences, représentant entre 50 et 70 % de l'ensemble des démences.

Le prévalence de la démence augmente avec l'âge : elle est de 0,9 % entre 60 et 64 ans et atteint 28,5 % après 90 ans (0,6 % à 22,2 % pour Alzheimer). En appliquant ces prévalences à la population bruxelloise de plus de 65 ans au 1^{er} janvier 2006, on peut estimer le nombre de personnes âgées atteintes de démence entre 11.300 et 12.500 personnes (dont environ 7.500 atteintes de la maladie d'Alzheimer). Parmi les personnes souffrant de démence, près de 70 % ont plus de 80 ans.

Les projections concernant la population âgée – voir l'Atlas « Vivre chez soi après 65 ans » qui vient d'être publié par l'Observatoire de la Santé et du Social – suggèrent que, d'ici 2016, le nombre de personnes âgées augmentera peu, et la part des personnes de plus de 80 ans restera relativement stable.

2° Qu'en est-il du dépistage et du diagnostic ?

De nombreuses études ont tenté d'évaluer des facteurs de risque associés à la maladie d'Alzheimer. Il n'existe pas actuellement de facteurs qui soient identifiés comme réellement facteurs causaux. Il n'y a pas de spécifique pour les patients atteints de démence. Par ailleurs, 2 acteurs offrent des services spécifiques de soutien aux personnes atteintes d'Alzheimer et à leurs proches sous forme d'écoute et soutien de bénévoles, d'ateliers mémoires, de « cafés Alzheimer ».

11 acteurs fournissent un accueil de jour dans les centres de soins de jour agréés (7 bilingues, 3 francophones et 1 néerlandophone), dont 3 spécialisés dans les patients atteints d'Alzheimer. Le délai d'attente est important et l'accessibilité financière peut poser problème. Par ailleurs, les acteurs de terrain signalent un manque de place, en particulier pour les patients atteints d'Alzheimer.

11 centres de court séjour existent sur la Région bruxelloise (10 organisés par les mutuelles, 1 centre gériatrique). En théorie les maisons de repos et de soins acceptent des patients en court séjour mais, pour des raisons économiques, aucun lit n'est réservé à cette forme d'accueil (disponibilité par opportunité). Pour ce type d'offre également, les acteurs de terrain signalent un manque de place.

Il n'existe en Région bruxelloise aucune possibilité en termes d'accueil de nuit.

11 acteurs interviennent dans le soutien aidants proches : 9 acteurs offrent de l'information, une écoute ou un suivi psychologique, 1 peut envoyer des volontaires sur place 1 à 2 heures pour permettre à l'aidant proche d'effectuer une démarche à l'extérieur, un seul acteur est en mesure d'envoyer une personne formée à domicile pendant une dizaine de jours maximum pour permettre à l'aidant proche de souffler un peu.

Les organisateurs de la campagne « Gagner du temps sur la maladie d'Alzheimer » ne m'ont pas contacté.

Enfin, dans le cadre du protocole 3 « Politique de santé à l'égard des personnes âgées », des alternatives de soins pourront être développées. Le budget lié à ce protocole est dans un premier temps utilisé pour renforcer la capacité en lits MRS dans le secteur résidentiel. Dans un second temps les alternatives en vue de soutenir les soins au domicile seront développées. Nul doute par ailleurs que le Service Intégré de Soins à Domicile, dont l'asbl vient d'être créée avec mon soutien actif, se chargera de la concertation et la coordination des soins à domicile et de la première ligne dans ce cadre. Je formule l'espoir que les acteurs pourront nous proposer des initiatives qui permettront de répondre aux défis futurs du vieillissement de la population à Bruxelles.

Question n° 278 de Mme Dominique Braeckman du 29 août 2007 :

Troubles d'apprentissage chez les enfants.

Les troubles d'apprentissage représentent un réel problème de santé publique non seulement à cause de leur fréquence mais aussi à cause des conséquences à long terme chez les enfants concernés : en effet, ces troubles sont une porte ouverte à des échecs scolaires parfois irrémédiables, eux-mêmes responsables d'une insertion sociale difficile.

L'importance de la maîtrise du langage comme élément de réussite scolaire, sociale et professionnelle justifie tous les efforts de dépistage, de prévention de prise en charge. Nous devons donc encourager l'action coordonnée des différents professionnels et structures de santé et de l'enseignement.

Dans ce cadre, ne serait-il pas utile, monsieur le ministre, de mettre à l'ordre du jour d'une des réunions des différents gouvernements francophones la problématique des troubles d'apprentissage chez les enfants et de demander à des experts mais également au comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé de proposer un plan d'action pour une meilleure prise en charge des enfants souffrant de troubles d'apprentissage ?

Par ailleurs, le voudrais connaître le nombre de logopèdes dans les services de santé mentale et le type de travail effectué.

Je souhaiterais également savoir si les services de santé mentale ont des conventions de collaboration avec les écoles dans le cadre de troubles d'apprentissage.

Ne serait-il pas opportun de reconnaître dans l'équipe de base des services de santé mentale la fonction logopédique en l'inscrivant de manière explicite dans le décret du 27 avril 1995 ?

Réponse :

Les troubles de l'apprentissage méritent, en effet, toute notre attention. Plus la détection est précoce, plus les chances de succès de l'intervention seront grands.

En ce sens, la Communauté française, dans le cadre de son enseignement, a mis en place diverses mesures pour répondre à ce problème :

- L'enseignement spécialisé de type 8 dans l'enseignement primaire s'adresse prioritairement aux enfants présentant ce type de trouble.
- Les centres PMS ont pour mission d'objectiver le trouble par une série de tests.
- Les enseignants sont sensibilisés à ces différents troubles d'apprentissage par le biais des formations organisées par l'Institut de la Formation en cours de carrière. De même, des formations spécifiques pour le personnel des centres PMS y sont proposées.

A mon sens, le premier lieu d'intervention en la matière se situe à l'école et c'est à partir de ce lieu qu'une prise en charge globale doit être réfléchie.

Pour faire le lien entre le secteur de l'école et celui de la santé, des outils existent. J'ai déjà cité les centres PMS. J'ai également évoqué les services de promotion de la santé à l'école.

Le Centre local de promotion de la santé, soutenu, comme vous le savez tant par la Communauté française que par la Commission communautaire française, intervient également dans ce cadre.

Je vous informe également qu'un groupe de travail « Santé mentale, Logopèdes » existe au sein de la Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale. Celui-ci réfléchit actuellement aux questions spécifiques liées à la prise en charge des enfants qui présentent des symptômes logopédiques divers.

Pour rappel, conformément à l'article 16, § 4 du décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément et aux subventions des services de santé mentale, ceux-ci disposent dans leur équipe de logopèdes.

Vous trouverez ci-joint un tableau qui vous permettra de mesurer les efforts consentis par la Commission communautaire française pour rencontrer, en partenariat avec

d'autres niveaux de pouvoir, le déficit du trouble d'apprentissage.

A ma connaissance il n'y a pas de convention entre les services de santé mentale et les écoles en matière de trouble d'apprentissage. Par contre, des liens informels existent tant avec les écoles qu'avec les centres PMS.

Ceci favorise la collaboration entre les services tout en maintenant le libre choix des parents quant au lieu de prise en charge.

Enfin, il ne me semble pas judicieux d'élargir les équipes de base des services agréés en matière de santé mentale. Vous l'aurez compris, je suis plus favorable à la prise en charge de ce type de trouble dans le cadre scolaire.

Par ailleurs, le comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé n'est pas encore opérationnel car, sauf erreur de ma part, les représentants de la Communauté française n'ont pas encore été désignés. J'ai récemment interpellé mes collègues à ce sujet.

Dès lors avant d'envisager de mobiliser les différents gouvernements, je vous invite à interpellier prioritairement la Ministre en charge de l'enseignement en Communauté française.

Service	Cadre agréé	ETP	Hors cadre agréé	Projets
L'Adret	2	1,4		34 % des consultations pour enfant le sont pour la rééducation logopédique et psychomotricienne. Le service développe deux projets de prévention : un groupe de stimulation du langage dans les classes maternelles d'écoles situées sur Forest et l'évaluation et la supervision de stagiaires logopèdes.
Chapelle-aux-Champs			X	Dans le département « enfants et leurs familles », un travail logopédique est assuré par le service.
Le Chien Vert			X	Travail logopédique assuré.
D'ici et d'ailleurs			X	Séances logopédiques de rééducation du langage parlé et écrit.
Centre de guidance d'Etterbeek			X	Travail logopédique avec des enfants de 3 ^{ème} maternelle (enfants pour qui le français n'est pas la langue maternelle). Mise en place d'un atelier logico-mathématique.
Centre de guidance de Molenbeek	1	0,75		Rééducations logopédiques et thérapies du développement.

Service	Cadre agréé	ETP	Hors cadre agréé	Projets
Centre de guidance d'Ixelles	2	1		Prises en charge des difficultés de langage écrit et oral et de calcul.
La Gerbe	1	0,5		Activités logopédiques réalisées au sein de l'équipe pédo-psy.
Le Grès	1	0,5		Consultations logopédiques (657 prestations sur 2.605 au sein de l'équipe enfants).
Le Méridien	1	0,5	X	Les logopèdes effectuent des rééducations du langage parlé et écrit et font des bilans scolaires. Activités au sein d'une classe de 3 ^{ème} maternelle d'une école du quartier en intégrant les parents.
Service de santé mentale sectorisé de Saint-Gilles			X	25 % des demandes logopédiques et psychomotriciennes sont réorientés par manque de moyens. Activités de prévention logopédique dans les écoles communales de la commune.
Service Social Juif	1	0,6316		Prises en charge logopédiques pour enfants.
SSM-ULB	2	1,15		Thérapie du développement et traitement logopédique. Activités de prévention dans des classes maternelles.
WOPS			X	Activités de prévention logopédique en milieu scolaire.
Service de santé mentale Sectorisé Uccle-Watermael-Boitsfort-Forest	3	1,1575		Traitements logopédiques.
Total	14	8,0066		

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE,
M. CHARLES PICQUÉ

**Question n° 279 de Mme Caroline Persoons du
31 août 2007 :**

Subventions octroyées dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

L'arrêté 2007/508 du Collège informe de l'octroi d'une subvention aux projets présentés par les communes, approuvés pour 2007 dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

Pourriez-vous préciser quels sont les projets qui ont été sélectionnés et les montants octroyés pour chacun d'entre eux ?

Le montant octroyés dans le cadre de ses fonds s'élève à 752.068,00 EUR venant de la répartition des bénéfices de la Loterie Nationale et à 439.000,00 EUR venant de l'AB 22.20.43.09 du budget de la Cocof.

La répartition de ces montants a été décidée par chacune des communes pour des actions initiées, soit par les communes elles-mêmes, soit par des associations.

La répartition entre les communes est la suivante :

Nom de la commune	Montant Loterie Nationale	Montant Cocof	Thèmes développés
Anderlecht	80.504,00	48.400,00	Aménagement d'infrastructures, acquisition de matériel durable, lutte contre le décrochage scolaire, cours d'alphabétisation, rencontres intergénérationnelles, activités culturelles
Bruxelles-Ville	82.936,00	65.800,00	Lutte contre le décrochage scolaire, alphabétisation et cours de français, insertion socioprofessionnelle, activités culturelles et sportives, formation des professionnels, assistance psychologique, coordination
Etterbeek	65.378,00	31.300,00	Promotion de l'égalité, lutte contre le décrochage scolaire, activités sportives, culturelles, artistiques et coordination, rénovation d'infrastructure, acquisition de matériel durable et sportif

Nom de la commune	Montant Loterie Nationale	Montant Cocof	Thèmes développés
Forest	96.579,00	47.200,00	Lutte contre le décrochage scolaire, médiation interculturelle, activités socioculturelles et sportive, activités extrascolaires,
Molenbeek	188.550,00	47.100,00	Promotion et l'égalité et lutte contre les discriminations ethniques, activités socio-éducatives, socio-culturelles, sportives et permanences sociales
Schaerbeek	50.873,00	60.300,00	Rénovation d'infrastructure et acquisition de matériel durable + coordination
Saint-Gilles	179.696,00	62.000,00	Médiation et dialogue Interculturel, rencontres inter-Générationnelles, insertion Sociale, professionnelle, sportive Et culturelle, lutte contre le décrochage et aide scolaire
Saint-Josse	1.153,00	40.500,00	Encadrement d'activités de remédiation en français, soutien scolaire, atelier artistique, formation utilisation NTIC dans les écoles + coordination des actions
Ixelles	6.399,00	36.400,00	Insertion socio-professionnelle du public primo-arrivant

Dans les communes où les actions sont initiées par des associations, je vous joins ci-dessous la liste des acteurs par commune :

Anderlecht

Au Ryad	24.000,00
Avicenne	5.000,00
Cactus	5.000,00
Centre de jeunes d'Anderlecht	11.300,00
Couleurs jeunes	9.500,00
Espoirs jeunesse' de la Roue	18.000,00
Institut de la vie	6.704,00
Manguier en fleurs	10.000,00
Mission locale	3.500,00

Mission locale	10.400,00
Vie associative francophone	20.000,00
Walalou	5.500,00

Total	128.904,00
--------------	-------------------

Bruxelles

Entraide à BXL

Interpole

Maison de l'emploi

Sports et culture

Centre TEFO

SEFOP

Bruxelles laïque

Maison de la création

Réseau des non confédérés

Laeken découverte	La répartition doit encore être adoptée par le Collège communal
-------------------	---

Total	148.736,00
--------------	-------------------

Etterbeek

Samarcande	37.185,00
------------	-----------

RRC	4.958,00
-----	----------

Maison des jeunes	14.795,00
-------------------	-----------

Institut E. Richard	20.000,00
---------------------	-----------

Welcome babbekot	3.249,50
------------------	----------

Les bonheurs de Sophie	4.380,50
------------------------	----------

Coordination	12.110,00
--------------	-----------

Total	96.678,00
--------------	------------------

Schaerbeek

APAJ AMOR	20.756,34
-----------	-----------

Bouillon de cultures	1.500,00
----------------------	----------

Bouillon de cultures	13.205,45
----------------------	-----------

La Gerbe	26.500,00
----------	-----------

Maison de quartier Helmet	14.000,00
Mondial sport	8.166,21
Maison de quartier Navez	27.000,00
Total	111.173,00

Saint-Gilles

CIFA	5.000,00
CFBI	12.395,00
Le local MDJ	59.098,00
Mission locale	19.803,00
Bazar	27.532,00
Hispano Belga	15.180,00
Innovasport	27.532,00
Le local ASBL	7.743,00
Centre sportif	32.532,00
NADI	10.222,00
Trapeze	12.659,00
ABED	6.000,00
AASAF	6.000,00
Total	241.696,00

Le choix opéré par les communes ont à chaque fois été respecté. L'administration de la Cocof a examiné ensuite la proposition de cofinancement et à octroyé dans la limite des moyens disponibles, le même montant qu'en 2006.

Cela signifie que certaines demandes communales ont été plafonnée.

LA MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET DU TOURISME
MME EVELYNE HUYTEBROECK

**Question n° 276 de Mme Caroline Persoons du
25 juillet 2007 :**

HOPPA.

En décembre 2006, l'honorable ministre a précisé au Parlement que les textes étaient prêts pour faire avancer le projet HOPPA de construction d'un centre pour personnes polyhandicapées adultes. Elle a détaillé les différents accords prévus sans donner de date.

L'honorable ministre peut-elle m'indiquer les dates de signature

- De la sortie d'indivision entre la Cocof et la VGC (Berchem) ?
- De la cession à titre gratuit de la parcelle de 51 centiares de Berchem ?
- De la vente du bâtiment 15 à la VGC ? (pour quel montant ?)
- De l'acte d'emphytéose de la Cocof à l'ASBL HOPPA ?

Réponse :

En réponse à la question de l'honorable membre relative au projet « HOPPA », j'ai l'honneur de lui communiquer que cette question relève des compétences de ma collègue, Madame Françoise Dupuis, membre du Collège de la Commission communautaire française en charge de l'Enseignement. Dès lors, je vous invite à lui adresser cette question.